

Emetteur : *FBC* N° panneau : *PAD H6*
Affiché le : *06/08/25* Retiré le : *06/08/25*
Annexes : Non [] Voir accueil

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
4 Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Arrêté n° ATM

2025 047

Catégorie

Arrêté de circulation

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

CIRCULATION DES PIETONS INTERDITE

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : Société Forestière du Thymerais
57 rue Alexandre RIBOT
28000 CHARTRES
Mail : vft.jerome@forestiere-du-thymerais.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
Chemin piétons du Plan Vert	Abattage d'arbres morts.	Du 11 au 22/08/2025 (sur 2 jours)			

Le stationnement est interdit au droit des travaux.

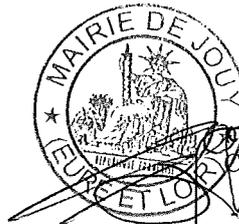
- Signalisation de chantier
- Circulation interdite aux piétons

Ampliation adressée à :

Sté Forestière du Thymerais
57 rue Alexandre RIBOT
28000 CHARTRES
Vft.jerome@forestiere-du-thymerais.fr
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
M. le Commandant C.O.D.I.S.-
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjoint,

Jean SEIGNEURY



JOUY, le 06/08/2025

Certifié exécutoire compte tenu de :

la réception en préfecture le : **06 AOUT 2025**
-et de la notification le :